

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Grand Besançon Métropole
Commune de Montferrand-le-Château
Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté URB.22.08.A4 du 3 mai 2022, la Présidente de Grand Besançon Métropole a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur le territoire de la commune de Montferrand-le-Château.

La mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU au public se déroulera :

du mercredi 4 janvier au vendredi 3 février 2023 inclus.

Le Conseil Communautaire a, par délibération en date du 23 juin 2022 et conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, défini les modalités de la mise à disposition du dossier au public.

La procédure de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Montferrand est engagée en vue de modifier :

- l'article 2 du règlement de la zone N afin d'y autoriser, sous conditions, les bâtiments liés aux exploitations forestières ;
- l'article 7 du règlement de la zone U afin de revoir les règles liées à l'implantation des annexes ;
- l'article 10 du règlement de la zone U afin de préciser les règles relatives à la hauteur des constructions ;
- l'article 11 du règlement de la zone U et notamment les règles relatives aux toitures terrasses et dispositions relatives aux clôtures et aux façades ;
- l'article 13 du règlement de la zone U, et plus particulièrement les dispositions relatives aux surfaces plantées et entretenues.

Le dossier de modification simplifiée sur support papier, ainsi que le registre destiné à recueillir les observations et propositions du public, sera tenu à la disposition du public :

- ➔ en Mairie de Montferrand-le-Château – 45 Rue de Besançon, 25320 Montferrand-le-Château – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ➔ à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de la mise à disposition, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur les registres en Mairie de Montferrand-le-Château et à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit à l'adresse suivante :

Grand Besançon Métropole – Mme la Présidente
Mission PLUi – Modification simplifiée n°3 du PLU de Montferrand-le-Château
4 rue Gabriel Plançon – 25043 BESANÇON CEDEX.

Par ailleurs, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4345>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : modification-simplifiee-4345@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4345> donc visibles par tous.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à la Mission PLUi de Grand Besançon Métropole par téléphone (03 81 87 85 64) ou par courriel (plui@grandbesancon.fr).

A l'issue de la mise à disposition, Madame la Présidente de Grand Besançon Métropole en présentera le bilan devant le conseil communautaire qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et des observations du public par délibération motivée.

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président en charge
du PLUi et de l'Urbanisme opérationnel,
Aurélien LAROPPE